

Décision

Générale

colonial

Décision n° 835 accordant une permission à Mme Carbonnel

n° 835

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date de publication
4 août 1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le contrat en date du 0 janvier 1948 engageant M^e Carbonnel en qualité d'employée auxiliaire : Vu la demande de permission en date du 1er août 1949 formulée par l'intéressée

Vu avis favorable de M. le trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir à Harrar (Ethiopie), est accordée à M^e Carbonnel, employée auxiliaire, en service au Trésor. Art, 2 — La présente décision, qui aura effet pour compter du 22 août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.